

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE WASSY

### SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 24 septembre 2026 à 18h30, le conseil municipal de la commune de Wassy, dûment convoqué, s'est réuni publiquement en session ordinaire, salle du conseil, sise à la mairie de Wassy.

Le secrétaire de séance désigné par le conseil est monsieur Serge DUBOIS

Sont présents :

DUBOIS Serge, HERNANDEZ FELDEISEN Sandra, GILLOT Nadine, GLE Fabrice, HANSE Fabienne, HUMBERT Jean-Claude, JEOL Laurent, PFISTER Gilles, ROBERT Stéphane, ROYER Jean-Yves, UTKALA Gilbert, VUILLAUME Claudine, LAMBERT Jimmy, JEANGEOGE Hélène, VAUTRIN Aurélie, PACHECO Caroline

Absents non excusés : BIGOT Emmanuel, FERRY Cindy, LEROY Thomas

Excusés : LESEUR Julie donne pouvoir à HUMBERT Jean-Claude, ORTILLON Nadia donne pouvoir à JEANGEOGE Hélène, DRIAT Frédérique donne pouvoir à VAUTRIN Aurélie, ETIENNE Jean-Marie donne pouvoir à UTKALA Gilbert.

#### Approbation du procès-verbal du dernier conseil

Il est approuvé à l'unanimité.

Il y a tout de même des remarques :

- Madame Caroline Pacheco s'interroge sur le fait que le PV n'a pas été envoyé en même temps que la convocation.
- Monsieur Gilles Pfister souhaiterait que certains mots qui ont été prononcés soient retranscrits ; Monsieur Jean-Marie Etienne avait répondu « no comment » à monsieur Fabrice Glé lorsque celui-ci avait demandé des informations sur octobre rose.

#### REPRESENTATION DE LA COMMUNE

☒ *Règlement intérieur du Conseil Municipal de Wassy Pont-Varin.*

Le règlement intérieur du Conseil Municipal est un document juridique obligatoire pour toutes les communes de 1000 habitants et plus. Il fixe les règles de fonctionnement du conseil municipal dans le respect du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le maire a lu l'intégralité du règlement.

Selon Madame Sandra Feldeisein, si la délibération concerne un contrat de service public, le projet de contrat ou de marché accompagné de l'ensemble des pièces peut, à sa demande être consulté à la mairie par tout conseiller municipal dans les 5 jours francs précédant la réunion et non 48 heures. (article 2 – article LK2121-12 alinéa 2 CGCT)

De plus, elle s'interroge sur la durée de réponse aux 5 questions orales de 20 minutes (article 5 – article L25121-19 CGCT)

Le maire informe les conseillers que le règlement a été validé par les services de l'AMF. Il propose à Madame Sandra Feldeisein de lui transmettre ces questions par écrit qu'il soumettra à l'AMF.

Le règlement est adopté à la majorité (15 voix pour, 5 voix contre)

Monsieur Fabrice Glé se pose la question sur le fait de voter une délibération malgré le fait qu'il n'y ait pas de réponse par rapport aux questionnements de madame Sandra Feldeisein.

Monsieur Gilles Pfister intervient en disant que ce genre de débat pourrait être évité s'ils avaient pu participer à la rédaction de ce règlement. La situation est toujours la même, ils ne sont jamais invités, c'est fatigant.

Monsieur Jean-Claude Humbert répond qu'il a pris un certain temps pour ce travail qui a été contrôlé et validé par l'AMF et qu'il en a marre aussi de ces réflexions, que l'opposition n'est pas constructive.

Monsieur Gilles Pfister fait remarquer que sans leurs présences, le quorum n'était pas atteint.

☒ *Création de la distinction honorifique de « Citoyen ou Citoyenne d'Honneur de la Ville de Wassy Pont-Varin »*

Le titre de citoyen(ne) d'honneur est une distinction honorifique décernée par une municipalité pour rendre hommage à une personnalité en raison de ses mérites exceptionnels, de son engagement ou de ses liens particuliers avec la commune. C'est un hommage purement honorifique qui ne donne aucun droit.

L'objectif de cette distinction est d'exprimer la gratitude de la commune envers des actions remarquables.

Il n'y a pas eu de question.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

☒ *Elévation au rang de Citoyen d'Honneur de Monsieur Gérald GATELOUP*

La commune de Wassy a décidé d'élever Monsieur Gérald Gateloup au rang de citoyen d'honneur.

Monsieur le maire a retracé l'historique de la carrière footballistique de monsieur Gérald GATELOUP. Il a également fait remarquer son investissement dans le tissu local associatif autre que le football.

Il n'y a pas eu de question.

La délibération a été votée à l'unanimité.

☒ *Subvention à l'association de l'Union Sportive Wassy Brousseval*

Une demande de subvention a été déposée par le club de football de l'USWB.

Le Maire propose que la subvention soit d'un montant de 3500 €

Monsieur Gilles Pfister demande si cette somme sera suffisante pour régler les problèmes financiers du club.

Monsieur Gillbert Utkalka pense que dans un premier temps cette subvention permettra au club de sortir la tête de l'eau. Il annonce que l'école des jeunes évolue. Maintenant, il faut voir dans le temps.

Madame Sandra Feldeisein ne comprend pas bien car dernièrement les vestiaires ont été fermés et aujourd'hui on octroie une subvention.

Monsieur Jean-Claude Humbert lui répond que le district Haute-Marne de football avait demandé à ce que les vestiaires soient fermés car il n'y avait plus les normes minimales pour pouvoir les utiliser. De ce fait, une entreprise est intervenue rapidement pour remettre aux normes.

Pendant cette période, le club de Wassy faisait ses rencontres à l'extérieur.

Monsieur Jean-Claude Humbert avait pris attache auprès du président et du directeur du district pour connaître leurs volontés par rapport aux conditions d'utilisation des vestiaires.

Aujourd'hui, le club fonctionne avec un nouveau président.

Le montant de la subvention n'est peut-être pas suffisant mais il vaut mieux être prudent et voir l'évolution par rapport aux résultats, aux comportements des joueurs.

Le club redémarre avec un solde de 0 €.

Monsieur Fabrice Glé s'interroge sur le fait que le trésorier du club aurait peut-être pu nous expliquer cette situation.

Monsieur Jean-Claude Humbert lui répond que cela était compliqué pour le trésorier car il n'avait aucun document, pas de carnet de chèques, certaines personnes avaient la main mise sur le club.

Au 1<sup>er</sup> août 2026, il a été demandé à l'ancien président de l'USWB de démissionner ; celui-ci a accepté de démissionner de son poste de président mais il est toujours membre du bureau.

Il devrait y avoir prochainement l'élection d'un nouveau bureau qui se voudra compétent et solide.

Monsieur Jean-Claude Humbert tient à ajouter que lorsque monsieur Gérald Gateloup était trésorier du club de football, il y avait toujours un solde d'au moins 15000 € sur le compte bancaire et qu'avec le livret le solde était d'environ 23000 €.

Monsieur Fabrice Glé fait remarquer qu'il ne les incrimine pas mais qu'il se demande comment il est possible de faire des achats et de ne pas avoir de stocks.

Monsieur Gilbert Utkala lui répond qu'il n'y avait aucune gestion, pas de suivi. Les joueurs ne payaient pas leurs licences.

En parlant de subvention, Madame Sandra Feldeisein rebondit sur la demande de subvention pour les pompiers.

Monsieur Gilbert Utkala précise qu'un pompier est venu en mairie à plusieurs reprises et qu'il a apporté les documents nécessaires.

En fait, le montant de 2000 € apparaît dans le tableau de demande des subventions ; ce tableau a été voté en totalité.

#### Questions de l'opposition

Monsieur Fabrice Glé : Pensez-vous mettre en place un groupe de travail relatif au stationnement sur la commune et si oui, à quelle échéance ?

Monsieur Serge Dubois répond qu'il ne juge pas opportun de faire un groupe de travail pour le stationnement. Il précise qu'il se déplace beaucoup en vélo et lorsqu'il voit des incivilités, il demande l'intervention des gendarmes ou du policier municipal.

Les règles de stationnements sont d'ordre nationale.

Il relève les problèmes dans les différents quartiers

Monsieur Fabrice Glé lui demande alors pourquoi ils ne font rien s'ils ont connaissance des problèmes.

Monsieur Gilbert Utkala informe que le policier municipal fait des patrouilles et qu'il met des contraventions surtout pour des problèmes de stationnement.

Monsieur Fabrice Glé s'adresse au maire en lui disant qu'il n'est pas crédible, qu'il a déjà constaté qu'il se stationnait devant une sortie de sécurité.

Monsieur Gilbert Utkala propose alors à monsieur Fabrice Glé de relever les problèmes sur Wassy et Pont-Varin et de lui transmettre.

Monsieur Fabrice Glé lui rétorque qu'il veut le faire ensemble et qu'il faudrait montrer l'exemple.

Monsieur Gilbert Utkala l'interroge sur l'acceptation de cette proposition

Monsieur Fabrice Glé rappelle que des points dans leur campagne électorale, étaient de respecter les PMR, les personnes âgées, les personnes avec des poussettes, les différents quartiers....

Monsieur Jean-Yves ROYER : Pouvons-nous disposer d'un organigramme de la municipalité et des services municipaux ?

Monsieur Gilbert Utkala informe qu'un organigramme est en cours de réalisation, la DGS et le DST sont absents

Monsieur Jean-Claude Humbert fait office de DGS accompagné de Madame Lagney et que lui fait office de DST, il a du travail par rapport à la digue car la DREAL demande des données qui n'ont pas été transmises depuis plusieurs années.

En parlant de l'absentéisme du personnel, il indique également que Laure Verdière a quitté son poste (PVD) et qu'elle n'est pas remplacée.

Madame Sandra Feldeisein ajoute que Madame Laure Verdière a réussi un concours pour entrer à l'IRA à Metz.

Madame Caroline Pacheco : Quand la commission des affaires scolaires est-elle prévue afin de pouvoir discuter de la sortie des écoles, pouvons-nous disposer d'un calendrier prévisionnel des commissions, car seules jusque maintenant se sont réunies les commissions « sports » et « fêtes et cérémonies »

Monsieur Gilbert Utkala répond que Madame Nadia Orillon est en contact avec monsieur Godet. Une première commission est prévue prochainement.

Il n'y a pas de calendrier pour les commissions car celles-ci sont convoquées en cas de besoin.

Monsieur Jean-Yves Royer : Les enseignes Aldi et Lidl transforment leurs magasins ou les déplacent en les agrandissant, qu'en est-il du magasin Aldi de Wassy ?

Monsieur Gilbert Utkala lui conseille de se rapprocher du directeur d'Aldi.

Monsieur Fabrice Glé demande s'il y a eu des demandes d'achat pour le terrain se situant à côté du lycée Emile Baudot,

Monsieur Gilbert Utkala l'informe qu'il a eu un contact pour une usine de méthanisation mais aucune demande de l'enseigne Aldi pour occuper ce terrain.

Monsieur Jean-Yves Royer s'étonne que dans les communes avoisinantes, les magasins Aldi sont refaits mais pas à Wassy.

Monsieur Jean-Yves Royer : Lors du séminaire des conseillers municipaux du Grand St Dizier Der et Vallées, nous avons appris qu'une jeune médecin chercherait à s'installer sur le Nord Haute-Marne ? quelle proposition lui avez-vous faite et quelle a été sa réponse ?

Monsieur Gilbert Utkala demande s'il est possible de savoir qui leur a donné ce renseignement.

L'opposition ne préfère pas dévoiler ses sources dans un premier temps et ensuite elle informe les conseillers que c'est le docteur Thierry Desbois.

Il est alors demandé au maire ce que la mairie pourrait proposer à un nouveau médecin pour l'encourager à venir s'installer à Wassy.

Madame Sandra Feldeisen pense qu'il serait bien que le public soit informé de l'installation ou non d'un nouveau médecin.

Monsieur Jean-Claude Humbert confirme qu'ils travaillent activement pour la recherche d'un nouveau médecin, mais il faut rester discret. Ils ont un contact mais rien de formel.

De toute façon, si cela se concrétisait, la commission des finances se réunirait pour définir ce qu'il serait possible d'octroyer à ce praticien pour son installation.

Monsieur Gilbert Utkala ajoute que rien ne sera divulgué tant que ce ne sera pas certain.

Monsieur Gilbert Utkala ajoute que précédemment ils ont œuvré pour sauver la dentiste.

Monsieur Fabrice Glé intervient en lui répondant qu'il est de mauvaise foi, que textuellement il avait dit qu'il n'y avait rien à faire et qu'il les avait empêché d'agir.

Monsieur Gilbert Utkala informe les conseillers municipaux que la dentiste a envoyé une invitation pour l'inauguration de son cabinet le 06 novembre 2026 à 18 heures Salle du Conseil Municipal. Pour une bonne organisation, il faut confirmer sa présence au secrétariat de mairie avant le 30 octobre.

La séance est levée à 20 heures 19

Questions du Public :

Monsieur André Guyot demande s'il serait possible d'organiser une réunion avec les entreprises de la digue pour faire un point sur les travaux réalisés, en cours et à venir.

Il souhaiterait savoir si les entreprises auraient la possibilité de savoir si effectivement la conduite était percée ou pas ?

Le maire l'informe qu'il va prendre attache auprès des entreprises pour savoir si cela est possible

Monsieur Cédric Fleurigeon demande si le maire a bien reçu sa demande d'achats de parcelles et s'il serait possible de mettre des barrières sur le chemin desservant ces parcelles.

Le maire lui répond que la commune ne vend pas les terrains et qu'en ce qui concerne les barrières, il faut se rapprocher du président de l'AF car ces chemins sont propriétés de l'AF et non de la commune.

Monsieur Stéphane Robert propose à Monsieur Fleurigeon de venir voir l'état des chemins. RDV est pris pour le lendemain.

Monsieur Lombard a remarqué qu'il y avait des dégradations sur le mur de l'école rue Abbé Oudot et qu'il y avait un problème également sur le mur de l'école maternelle.

Monsieur Serge Dubois s'est engagé à aller voir dès le lendemain